

**Postulat Sergei Aschwanden et consorts – Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?**

*Texte déposé*

Au mois de mai 2019, les médias se faisaient l'écho de deux rapports qui ont été rendus publics quasiment le même jour. Le premier, rédigé par la Fondation Promotion Santé Suisse, indique qu'un écolier suisse sur six est en surpoids, et que près d'un quart d'entre eux est obèse. Durant les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, la prévalence du surpoids des adolescents (y compris l'obésité) grimpe à 24,8 % ; elle est de 42 % pour ce qui est de l'entier de la population de notre pays. Ces chiffres sont effrayants et constituent une véritable bombe à retardement en termes de coûts de santé publique pour les collectivités : entre 2002 et 2012, les coûts globaux de ce phénomène ont bondi de 2,7 à 8 milliards de francs suisses par an ! Dans son commentaire, le rédacteur d'un quotidien vaudois écrivait : « on pourrait suggérer aux autorités qu'elles accentuent leur soutien aux clubs sportifs ».

Presque le même jour, la Fondation pour l'enseignement de la Musique dans le canton de Vaud (FEM) publiait un rapport dans lequel elle demande plus de subventions pour les écoles de musique afin, entre autres, d'augmenter les bourses qui permettraient aux enfants défavorisés de pratiquer la musique ainsi que des rabais pour les fratries.

La simultanéité des deux études interpelle. Elle permet de se demander, en termes de politiques publiques, quelle place, quelle reconnaissance et quel soutien sont apportés aux deux activités.

En effet, culture et sport sont souvent comparés ou placés sur le même pied lorsque l'on parle de politique publique : une activité de loisir, formatrice, importante, qui touche une large frange de la population et notamment les jeunes. Il n'est pas rare que l'on réunisse « sport » et « culture », que ce soit dans le discours comme dans l'organisation politique, à l'image de l'administration genevoise qui a réuni les deux secteurs dans le même service.

Si l'on part du principe que l'activité sportive :

- Est au minimum aussi bénéfique, voire indispensable que la culture en termes d'intégration (des étrangers notamment) et de socialisation ;
- est tout aussi bénéfique que la musique en termes de santé mentale ;
- a un effet sur la santé physique des individus plus direct que la culture,

alors, la lecture de ces deux rapports doit nous inciter à nous poser des questions, et ceci sans vouloir évoquer le degré d'importance de l'enseignement en sachant que nos jeunes sont entourés par des professionnels qui gagnent leur vie décemment en enseignant la musique, alors que nous plaçons ces mêmes jeunes entre les mains de bénévoles qui y consacrent leurs soirées et week-end lorsqu'il s'agit de sport.

Je précise que ce postulat ne vise absolument pas à attaquer ni la musique, ni la culture, ni les efforts qui y sont consacrés par l'état cantonal ; ceux-ci me paraissent entièrement justifiés et ne doivent pas diminuer à l'avenir. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre, mais les lier l'un à l'autre : pourquoi ce qui est valable pour l'un ne l'est-il pas pour l'autre ? A l'heure où l'on parle toujours plus de santé par l'activité physique et le sport, il convient de se demander si les mêmes efforts sont entrepris pour le sport et pour la culture. Je parle bien là de l'action du canton et non de l'action de telle ou telle fondation. Dans le domaine des fondations, on constate d'ailleurs que si l'on prend les deux fondations qui redistribuent les bénéfices de la Loterie romande dans le Canton de Vaud, les subsides versés par la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASV) pour la culture sont très largement supérieurs aux moyens financiers dévolus à la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » (FFSV). Mais là n'est pas mon propos, c'est bien l'action de l'Etat, financée par le produit de l'impôt, qui m'intéresse, dans le but de professionnaliser l'enseignement dans le milieu sportif. A titre de comparaison, le canton de Genève

verse plus de 1'800'000.- millions aux divers centres de la relève tandis que le canton de Vaud ne verse aucun montant.

C'est la raison pour laquelle, avant d'éventuellement déposer une motion, j'ai l'honneur, par le présent postulat de demander au Conseil d'Etat d'établir un rapport détaillé comprenant les points suivants :

- a) Un comparatif entre le budget global du Service des affaires culturelles (SERAC) ainsi que son nombre d'ETP pour l'année 2019, et le budget global ainsi que le nombre d'ETP du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).
- b) Mettre en lumière, dans ces deux budgets, les deux montants qui sont réservés aux subventions.
- c) Savoir si les deux services octroient des prix, des récompenses, des bourses, des stages ou des séjours en Suisse ou à l'étranger (pour l'entraînement ou la création par exemple). Ainsi que les montants alloués si tel est le cas.
- d) Les subventions publiques participent à permettre à faire en sorte que les professeurs de musique gagnent leur vie en enseignant, alors qu'il est très rare qu'un entraîneur de sportifs juniors parvienne à le faire, je demande au Conseil d'Etat d'évaluer s'il accorde la même importance au sport comme il le fait avec la culture et si l'effort financier est au bénéfice des uns comme des autres.
- e) Envisager que le canton finance ou cofinance également des bourses dans le domaine sportif ou des organismes qui distribuent ce genre de bourses (si possible en définissant l'importance du montant). Sachant que des bourses permettent à des enfants de suivre un enseignement musical.
- f) Finalement, en tenant compte des éléments ci-dessus et en sachant qu'une subvention à la FEM est octroyée chaque année par le SERAC par l'entremise d'un budget voté par notre Parlement (grâce à la Loi sur les écoles de musique). Le Conseil d'Etat peut-il envisager un fonds commun financé à parts égales par le canton et les communes, voire les associations de communes. Il est également souhaité une analyse de la faisabilité d'octroyer une somme similaire au bénéfice des clubs sportifs de notre canton, dont il faut rappeler qu'ils sont 1'143, portés à bout de bras par une immense majorité de bénévoles (7'000 membres de comité, 10'000 entraîneurs et 2'500 juges et arbitres) et qu'ils accueillent plus de 180'000 membres.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Sergei Aschwanden  
et 46 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Sergei Aschwanden (PLR) :** — Avant tout, il me semble important de préciser que, par ce postulat, je ne vise pas à attaquer ni la musique et la culture ni les efforts consentis par l'Etat cantonal. Bien au contraire, les efforts me semblent entièrement justifiés et ils ne devraient pas diminuer, à l'avenir. Il ne faut pas opposer le sport à la culture, mais les lier l'un à l'autre. Pourquoi ce qui est valable pour l'un ne l'est pas pour l'autre ? A l'heure où l'on parle toujours plus de santé par le biais de l'activité physique et du sport, je rappelle que Promotion Santé Suisse indique qu'un écolier suisse sur dix est en surpoids et que près d'un quart d'entre eux sont obèses. Durant les trois dernières années de la scolarité obligatoire, la prévalence du surpoids des adolescents, y compris l'obésité, grimpe à 24,8 % alors qu'elle est de 42 % pour l'entier de la population de notre pays. Il me paraît donc légitime de se demander si les mêmes efforts sont faits pour le sport que pour la culture. Je parle bien là de l'action du canton et non de celle de telle ou telle autre fondation. C'est bien l'action de l'Etat financée par le produit de l'impôt qui m'intéresse, dans le but de professionnaliser l'enseignement dans le milieu sportif. C'est la raison pour laquelle, avant de déposer éventuellement une motion, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par le biais du présent postulat, d'établir un rapport détaillé comprenant différents points tels qu'une comparaison des budgets du Service des affaires culturelles (SERAC) et du Service d'éducation physique et des sports (SEPS), envisager un éventuel financement ou co-financement de bourses, voire même l'attribution d'une subvention par l'entremise du budget du canton de Vaud.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**